

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 novembre 2006
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général
sur la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999, par laquelle le Conseil a décidé d'établir la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et prié le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application de la résolution. Il porte sur les activités de la Mission et les faits nouveaux survenus au Kosovo (Serbie) entre le 15 août et le 31 octobre 2006.

II. Évaluation politique

2. Au cours de la période à l'examen, le processus de définition du statut futur du Kosovo a continué de progresser. Mon Envoyé spécial chargé de diriger ce processus, Martti Ahtisaari, a organisé, les 7 et 8 septembre, de nouvelles séries de pourparlers directs entre les représentants de Belgrade et de Pristina sur la décentralisation, le patrimoine culturel et religieux et les droits des communautés. Ces pourparlers ont donné aux parties l'occasion de procéder à un échange de vues approfondi sur ces questions, sans toutefois parvenir à faire évoluer sensiblement leurs positions. De manière générale, les vues des parties demeurent très éloignées sur la plupart des questions à l'examen. À la suite des pourparlers, mon Envoyé spécial a réuni les parties pour une nouvelle série d'entretiens directs sur le tracé des limites de nouvelles municipalités, notamment Mitrovica, dans le contexte des pourparlers sur la décentralisation, sans toutefois réaliser de progrès importants. Des consultations d'experts avec les parties se sont poursuivies tout au long de la période considérée.

Situation politique

3. Au cours de la période considérée, la situation politique au Kosovo a été caractérisée par une concentration des efforts sur le processus de définition du statut futur, qui continue à être l'élément dominant dans la vie politique du Kosovo. Les attentes considérables des Albanais du Kosovo, associées aux spéculations récentes selon lesquelles le processus pourrait être retardé, ont suscité des incertitudes quant à son avenir et risquent d'être une source d'instabilité si l'élan acquis n'est pas



soutenu. Leur sentiment général est qu'un retard important dans ce processus entraînerait des coûts politiques et économiques élevés. De part et d'autre, des groupes marginaux et des extrémistes sont prêts à exploiter toute désillusion croissante. L'incertitude et la désillusion règnent également chez les Serbes et d'autres groupes de population minoritaires, ce qui peut devenir une autre source d'instabilité en attendant une solution politique.

4. Les membres de l'Équipe de négociation du Kosovo ont fait l'objet de pressions accrues, tant de l'intérieur que de l'extérieur. Un grand nombre d'entre eux pensent que le processus de négociation est dans l'impasse et qu'il n'y a plus de place pour le compromis. La question de la décentralisation a donné lieu à des protestations dans un certain nombre de municipalités composées en majorité d'Albanais du Kosovo qui sont affectées par le plan de décentralisation proposé par l'Équipe. Dans la municipalité de Gnjilane, des manifestations ont été organisées par les dirigeants locaux, de concert avec les associations d'anciens combattants et le mouvement d'autodétermination. Des manifestations analogues ont eu lieu à Vitina, Novo Brdo et Kamenica.

5. La mise en train du processus électoral des membres du parti de la Ligue démocratique du Kosovo a été une autre source de pression sur l'unité de l'Équipe de négociation et du Gouvernement du Kosovo. Le 5 septembre, la présidence de la Ligue a présenté la candidature du Président Sejdiu aux fonctions de chef du parti, bien que le Cadre constitutionnel stipule que le Président du Kosovo ne peut pas exercer d'autres fonctions ou emploi. Mon Représentant spécial a clairement indiqué au Président Sejdiu que s'il était élu président du parti, il devrait décider immédiatement de renoncer soit à la présidence du Kosovo, soit à celle du parti. Le Président Sejdiu a malgré tout accepté la nomination et se présentera aux élections contre l'ancien Président de l'Assemblée, Nexhat Daci.

6. La nouvelle Constitution serbe, dans laquelle le Kosovo est décrit comme faisant partie intégrante de la Serbie, a été fortement critiquée dans une déclaration de l'Assemblée du Kosovo. Le référendum des 28 et 29 octobre sur la Constitution serbe s'est cependant déroulé sans incident.

7. Dans le domaine de la sécurité, des incidents touchant des Serbes du Kosovo ont continué à se produire au cours de la période à l'examen. Le 26 août, à Mitrovica, à la suite d'une attaque à la grenade lancée contre un café situé au nord du pont principal sur la rivière qui a fait neuf blessés. Trois cents Serbes du Kosovo ont manifesté et le pont a été temporairement fermé. Un jeune Albanais du Kosovo suspect a été arrêté dans le contexte de cette attaque et est toujours assigné à résidence. Le 19 septembre, les quatre membres d'une famille de Serbes du Kosovo qui rentrait à Klina ont été blessés lors d'une attaque à la grenade qui a encore plus aggravé les tensions dans la communauté. Tous les dirigeants des Institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo et les dirigeants politiques albanais du Kosovo ont condamné ces attaques. Malgré ces incidents, le nombre total de crimes susceptibles d'avoir été motivés par des considérations ethniques a considérablement diminué au cours de l'année.

8. Les efforts inlassables déployés par la Mission pour encourager les membres de l'Équipe de négociation et les Institutions provisoires à établir des contacts plus larges avec les communautés majoritaires et minoritaires ont été couronnés de succès. Le Premier Ministre Agim Çeku s'est employé en particulier à établir des contacts avec les communautés minoritaires du Kosovo et à prendre des mesures en

cas d'incidents en matière de sécurité, tandis que l'Équipe de négociation s'est efforcée d'expliquer le processus politique et son rôle aux citoyens, en particulier dans les régions qui seront affectées par la proposition de décentralisation qu'elle a avancée dans les négociations.

9. Il a continué à n'y avoir pratiquement aucune participation de Serbes du Kosovo aux institutions politiques du Kosovo au niveau central. Les postes qui leur sont réservés à l'Assemblée et au Gouvernement n'ont pas été occupés et le Ministre des communautés et des retours est toujours le seul Serbe du Kosovo à faire partie du Gouvernement. Bien que quelques membres de la Liste serbe pour le Kosovo-Metohija aient participé aux travaux de comités de l'Assemblée et que deux autres petits partis indépendants de Serbes du Kosovo aient été constitués, la participation de la communauté serbe du Kosovo au sein des Institutions provisoires et leur interaction avec ces institutions restent extrêmement limitées. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des municipalités du nord dominées par le Conseil national serbe, qui continue à rejeter tout contact avec les Institutions provisoires. Malgré les efforts déployés par mon Représentant spécial pour accroître les communications avec les dirigeants du Conseil national serbe, ceux-ci continuent à agir séparément au niveau local, en liaison étroite avec les institutions serbes.

Situation sur le plan de la sécurité

10. Grâce à l'action coordonnée menée par la police de la MINUK et la Force de paix du Kosovo (KFOR), avec l'appui de la communauté internationale, la situation dans le nord du Kosovo s'est stabilisée pour le moment, du moins en surface. Les opérations Sécurité rigoureuse (axée sur la prévention et les enquêtes sur des actes criminels dirigés contre des Serbes du Kosovo), et Chaîne de sécurité (destinée à prévenir les attaques fondées sur des mobiles politiques et à en identifier les auteurs) se sont poursuivies.

11. La Mission et les Institutions provisoires ont poursuivi le transfert des responsabilités en matière de maintien de la sécurité aux autorités locales. La mise en place du Ministère de la justice du Kosovo progresse de manière satisfaisante, avec une bonne coopération entre le Département de la justice de la MINUK et le Ministère, suite aux résultats positifs de l'examen intérimaire du transfert de nouvelles compétences en avril 2006 (voir S/2006/707, par. 17). Les tentatives faites par le Ministère pour exercer un contrôle plus étroit sur le Bureau du Procureur du Kosovo sont une source de préoccupation éventuelle, mais la rédaction d'une loi relative aux magistrats fait l'objet d'un suivi étroit pour veiller à ce qu'elle réponde aux normes européennes concernant leur indépendance. Suite également aux résultats positifs de l'examen intérimaire et au transfert de compétences supplémentaires liées à la supervision du Service de police du Kosovo, la consolidation du Ministère des affaires intérieures du Kosovo progresse. Il a été créé un Inspectorat de la Police du Kosovo dont les membres reçoivent actuellement une formation assurée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Avec l'appui de l'Agence européenne de reconstruction et du Ministère du développement international du Royaume-Uni, le Ministère de l'intérieur a défini sa mission et son plan stratégique. La MINUK et les organismes donateurs axent leurs efforts sur quatre domaines prioritaires : la clarification du rôle et des pouvoirs du Ministère vis-à-vis du Service de police du Kosovo; la création de capacités de gestion des migrations et des rapatriements; le renforcement des capacités de

préparation aux situations d'urgence et d'intervention; et l'enregistrement des faits d'état civil et la documentation.

Normes

12. Les progrès soutenus enregistrés tout au long de 2006 en ce qui concerne l'application des normes ont été encourageants, et les Institutions provisoires méritent des éloges pour l'attention prioritaire et l'importance qu'elles continuent d'accorder à ce programme. Celui-ci continue à renforcer les institutions du Kosovo, qui acquièrent davantage d'expérience en matière de coordination et de mise en application, mais son impact sur les communautés serbes du Kosovo est limité du fait de leur hésitation à coopérer avec les autorités de Pristina. Les 13 objectifs prioritaires identifiés par le Groupe de contact en juin continuent à faire l'objet d'une attention étroite. Tous les objectifs visés ont été atteints ou sont en voie de l'être. Les Institutions provisoires sont également en train de créer de nouvelles structures et de mettre au point des plans de travail en vue de l'application du Plan d'action pour un partenariat européen qui a été adopté en août (S/2006/707, par. 14), et dont le programme relatif aux normes fait désormais partie intégrante. On trouvera dans l'annexe I au présent rapport une évaluation technique détaillée de l'application des normes au cours de la période allant du 15 août au 31 octobre, établie par mon Représentant spécial.

Décentralisation

13. La mise en place des trois unités municipales pilotes du Kosovo a progressé. Chacune d'entre elles a désormais la capacité de délivrer des documents d'état civil (certificats de naissance, de mariage et de décès) certifiés par le Ministère des services publics et de produire ses propres revenus, encore que ceux-ci restent limités pour l'instant. Fait plus important, le Ministère des administrations locales du Kosovo, le Ministère des finances et de l'économie, les trois unités municipales pilotes et les municipalités dont elles sont issues ont signé un mémorandum d'accord concernant le transfert progressif des responsabilités des municipalités hôtes aux unités pilotes et l'appui à fournir à ces dernières. Dans le budget de 2007, ces unités seront traitées comme des organismes distincts, ce qui est le point de départ nécessaire en vue de leur transformation en municipalités dotées de toutes les attributions correspondantes dans le courant de l'année. Ces unités seront également chargées de la perception des taxes foncières et de leur allocation, de la gestion des subventions en matière d'éducation et de santé et, en coordination avec d'autres signataires du Mémorandum d'accord, de la gestion des écoles et des établissements de soins de santé primaires. Le Ministère procédera aussi avec la MINUK à une évaluation conjointe du processus actuel de mise en place d'autres unités, ainsi que de leurs activités. Cette évaluation pourrait servir utilement d'outil pour la mise en œuvre du programme de décentralisation proposé sous la direction du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo.

Patrimoine culturel et religieux

14. Des réunions hebdomadaires sur la sécurité auxquelles participent la MINUK, la police de la MINUK, le Service de police du Kosovo et les points de contact pour le patrimoine culturel aux niveaux central et régional sont désormais organisées pour améliorer les communications et mieux faire comprendre aux membres de la

police l'importance de la protection du patrimoine culturel. Le nombre d'actes criminels dirigés contre des églises orthodoxes serbes qui ont été signalés a diminué, avec l'augmentation correspondante du nombre de patrouilles effectuées par le SPK sur des sites de patrimoine culturel au cours de la période à l'examen. En octobre, la MINUK est également intervenue, par l'intermédiaire des Institutions provisoires, pour mettre fin aux constructions illégales à proximité des sites du patrimoine culturel que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général a inscrits sur la liste de sites pour les zones de protection dont la création est proposée. Septembre étant le Mois du patrimoine culturel, la MINUK a organisé une deuxième campagne de sensibilisation visant à promouvoir la protection du patrimoine dans 30 municipalités. Le 9 octobre, l'Assemblée a adopté la loi sur le patrimoine culturel, y compris deux passages clefs sur l'inclusion desquels l'Envoyé spécial, le Conseil de l'Europe et la MINUK avaient insisté, concernant des lois supplémentaires sur le statut des communautés religieuses et d'éventuels amendements visant à harmoniser la loi avec les accords futurs sur le statut du Kosovo.

15. La reconstruction des églises orthodoxes serbes endommagées ou détruites pendant les émeutes de mars 2004 a progressé. D'importants travaux ont été réalisés sur sept sites depuis la fin du mois d'août, sous la direction de la Commission chargée de la reconstruction présidée par le Conseil de l'Europe, et seront achevés d'ici le milieu du mois de décembre. L'UNESCO et la MINUK ont signé le 11 septembre un mémorandum d'accord général qui servira de cadre à l'exécution de projets financés grâce aux contributions annoncées à la Conférence des donateurs de l'UNESCO en 2005. Les travaux à ce titre ne pourront commencer que lorsque des mémorandums d'accord supplémentaires auront été signés pour chaque projet. La MINUK et l'UNESCO sont actuellement en train de négocier le premier de ces mémorandums concernant un projet financé par les États-Unis.

Dialogue

16. Le dialogue entre Pristina et Belgrade sur les questions techniques a fait quelques progrès. Le Groupe de travail sur les disparus a tenu deux séances à huis clos à Pristina. Le 1^{er} septembre, les deux délégations ont décidé que les travaux devraient être axés sur les lieux où il pouvait y avoir des charniers, où il conviendrait de chercher des éléments supplémentaires, et qu'il faudrait veiller à ce qu'aucun ne soit oublié. Le 19 septembre, elles ont fait le suivi des questions soulevées et des engagements pris lors des réunions précédentes. Toutefois, comme dans le passé, ni l'une ni l'autre n'a présenté d'information concrète nouvelle quant au sort des personnes disparues ou à l'endroit où elles pouvaient se trouver. Les discussions ont été axées sur les objectifs à atteindre pour permettre au Président, provenant du Comité international de la Croix-Rouge, de convoquer la prochaine session officielle du Groupe de travail.

17. Les travaux menés par le Groupe de travail sur l'énergie, qui s'est réuni à Belgrade le 26 octobre, ont manifestement marqué un regain d'intérêt pour le dialogue. Les discussions ont porté sur les systèmes de transport et d'approvisionnement en énergie et en gaz, et sur les possibilités de coopération découlant des offres de Belgrade relatives à la fourniture inconditionnelle d'électricité gratuite au Kosovo et au recouvrement des factures dans certaines zones. Le Groupe de travail chargé des retours n'a pas pu se réunir depuis le 23 juin en raison de problèmes de calendrier de part et d'autre, si bien que la mise en place

du sous-groupe technique qui avait été décidée à cette date a été retardée. Le Groupe de travail chargé des transports et des télécommunications ne s'est pas réuni au cours de la période considérée.

Retours

18. Bien qu'il soit resté stable, le nombre de retours de membres de communautés minoritaires au Kosovo n'est pas satisfaisant : le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estime que 1 173 membres de communautés minoritaires sont rentrés entre janvier et septembre 2006. Les principaux facteurs qui font obstacle aux retours continuent de comprendre l'absence de possibilités économiques, l'incertitude au sujet du statut futur du Kosovo et, à un degré beaucoup moins grand que dans le passé, la situation en matière de sécurité. L'attitude des communautés d'accueil continue à s'améliorer. Les municipalités se montrent capables de mettre en œuvre directement certaines composantes des projets de retour, ce qui les rend plus viables et moins coûteux. Le Cabinet du Premier Ministre a pris des mesures correctives pour allouer les fonds restants pour financer les retours de personnes déplacées au Kosovo. Toutefois, un déficit de financement, d'un montant de 20 millions d'euros, affecte 22 projets de retour approuvés, qui ont tous été réévalués récemment avec les parties prenantes pour en réduire le coût. La coopération en matière de retours entre les Institutions provisoires et le Gouvernement serbe a continué au niveau local, en particulier pour les questions d'intérêt humanitaire. De janvier à septembre 2006, le nombre total de personnes rapatriées contre leur volonté par les pays hôtes s'est chiffré à 2 697. Les fonctions de rapatriement sont en train d'être transférées aux Institutions provisoires.

Économie

19. De nombreux faits nouveaux importants ont été enregistrés dans le secteur économique au cours de la période considérée. Suite à un accord avec la Banque mondiale, d'autres donateurs et la MINUK, le Ministère de l'énergie et des mines du Kosovo a diffusé, le 19 août, un appel d'offres préliminaire en vue de la mise en valeur d'une nouvelle mine de lignite, des moyens de production et de transport d'électricité associés et de la remise en état de certaines des centrales électriques existantes au Kosovo. Il a ensuite organisé, les 10 et 11 octobre, une conférence internationale d'investisseurs pour faire connaître le projet à des investisseurs potentiels et les familiariser avec les capacités de production d'énergie existantes du pays. Le 24 août, mon Représentant spécial a signé une disposition réglementaire transformant l'Office des services bancaires du Kosovo en Banque centrale du Kosovo, principalement dans le but de faciliter le transfert aux autorités locales du contrôle du Conseil d'administration de cette importante institution et de renforcer ses pouvoirs de réglementation et de gestion du système financier du Kosovo. Cette banque centrale qui vient d'être créée a produit son premier rapport sur la balance des paiements du Kosovo, conformément aux directives du Fonds monétaire international (FMI).

Coopération régionale

20. Au cours de la période à l'examen, la coopération régionale a été marquée par un renforcement de la coopération économique et des échanges avec les pays voisins. Deux accords bilatéraux de libre-échange ont été signés, le 28 septembre et le 19 octobre, avec la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, respectivement. Les

négociations relatives à un accord unique pour la région de l'Europe du Sud-Est ont été conclues à Bruxelles le 20 octobre. Le 17 octobre, la MINUK et les Institutions provisoires ont signé deux mémorandums d'accord avec l'Albanie sur la coopération dans le domaine de l'énergie et la construction d'une nouvelle ligne de connexion de 400 kV entre le Kosovo et l'Albanie.

Arrangements internationaux futurs et transition

21. Mon Représentant spécial a redoublé d'efforts en prévision de l'achèvement du mandat de la MINUK suite à un éventuel règlement politique, tout en reconnaissant que la Mission conservera tous ses pouvoirs et ses responsabilités existantes tant que la résolution 1244 (1999) restera en vigueur. C'est ainsi qu'il a analysé toutes les tâches accomplies par la MINUK et examiné les mesures à prendre pour assurer le succès de la transition. Le Comité directeur, réunissant toutes les parties intéressées de la communauté internationale, notamment des représentants du bureau international civil dont la création est envisagée, a continué à se réunir à Pristina sous sa présidence.

III. Observations

22. Le processus de détermination du statut futur a permis aux parties d'engager des négociations approfondies au cours desquelles les représentants de la Serbie et du Kosovo ont clairement défini leurs positions respectives. Je suis toujours déçu de constater que le processus a progressé de façon inégale seulement, que l'accord sur certains éléments spécifiques reste limité, et que les deux parties demeurent attachées à leurs vues diamétralement opposées sur le statut futur du Kosovo. Dans le même temps, j'exhorte les deux parties à s'abstenir de toutes actions et déclarations unilatérales.

23. Il est important de conserver l'impulsion donnée au processus politique. Il faut que le statut futur du Kosovo soit bien clair pour toutes les parties prenantes. L'appui soutenu du Conseil et d'États Membres clefs est indispensable, et je leur demande instamment de garder le Kosovo sur leur liste de priorités alors que nous allons de l'avant.

24. Je prends note avec satisfaction de la volonté dont le Gouvernement du Kosovo a fait preuve tout au long de 2006 d'assurer l'application des normes, et en particulier, des 13 objectifs prioritaires identifiés par le Groupe de contact. Les progrès accomplis en ce qui concerne le programme relatif aux normes, et l'expérience et les compétences acquises dans le cadre de sa mise en œuvre, ont renforcé les institutions du Kosovo et contribué à la mise en place de bases solides pour le développement futur. Au moment où nous regardons vers l'avenir, les dirigeants et le peuple du Kosovo doivent garder à l'esprit le fait qu'un règlement politique ne sera pas une panacée permettant de régler tous les problèmes futurs. Il demeure important que les autorités du Kosovo continuent à aller de l'avant sans perdre de vue la totalité des normes importantes pour la mise en place d'institutions plus stables et plus efficaces en vue d'améliorer la fourniture de services à tous les habitants du Kosovo.

25. De nouveaux progrès seront réalisés si la preuve est donnée, par des actes et non par des paroles, que tous les membres de la population ont des perspectives d'avenir au Kosovo. Il est important que les mesures concrètes prennent le pas sur le

symbolisme, en vue de promouvoir la confiance et la stabilité. Je voudrais engager vivement les dirigeants de toutes les communautés à ne pas céder à la tentation de paroles et d'actions qui sèment la division, mais à saisir plutôt l'occasion de promouvoir la réconciliation et le dialogue. Cela demande plus de courage et plus de force, et c'est aux dirigeants de la population majoritaire qu'incombe la responsabilité la plus lourde à cet égard.

26. Je demande instamment aux membres de l'Équipe de négociation de rester unis et je les félicite des efforts qu'ils ont déployés pour établir des contacts avec toutes les communautés du Kosovo. Je les engage à poursuivre leurs efforts pour tenir les communautés du Kosovo au courant de l'évolution du processus relatif à la détermination du statut futur et préparer la population en vue du règlement éventuel.

27. Je note avec consternation que des attaques violentes continuent à être perpétrées par un petit nombre d'éléments qui essayent de provoquer un changement politique. Je condamne avec la plus grande fermeté ces actes de violence et lance un appel à tous les membres de la population du Kosovo pour qu'ils aident leurs institutions à y mettre fin. L'évolution de la situation politique et les calendriers établis ne seront pas dictés par la pression de la rue, et la violence ne sera pas tolérée. C'est aux dirigeants qu'incombera la responsabilité de gérer les attentes et de maîtriser tout mécontentement éventuel.

28. Je suis déçu de voir que les dirigeants serbes du Kosovo continuent à se tenir en dehors du processus politique au Kosovo. Leur attitude ne rend pas service à leur communauté. J'exhorte de nouveau les autorités de Belgrade à lever tous les obstacles qui empêchent les Serbes du Kosovo à participer aux institutions du Kosovo, et les dirigeants serbes du Kosovo à engager le dialogue avec les Institutions provisoires.

29. J'exprime ma gratitude à mon Représentant spécial, Joachim Rücker, pour son dévouement et le travail qu'il a accompli au nom de l'Organisation. J'exprime également ma gratitude au personnel de la MINUK pour le dévouement et la persévérance dont il n'a cessé de faire preuve dans l'accomplissement de ses tâches redoutables, souvent dans des circonstances difficiles. J'exprime également mes remerciements à la KFOR, à nos partenaires au sein de la MINUK – l'Union européenne et l'OSCE – ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et autres organisations, contributeurs et donateurs pour leur engagement et leur soutien inappréciable. Je me félicite de l'étroite coopération entre toutes les parties prenantes qui s'emploient à préparer le terrain pour la transition qui suivra la définition éventuelle du statut futur du Kosovo.

Annexe I

Évaluation technique des progrès accomplis dans l'application des normes relatives au Kosovo

Établie par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, 6 novembre 2006

1. Le programme d'application des normes a continué à s'accélérer tout au long de 2006 et a bénéficié d'une attention continue de la part des autorités du Kosovo. Dans son ensemble, il présente désormais le tableau d'institutions qui acquièrent de plus en plus de force et, de ce fait, obtiennent de meilleurs résultats.

2. Les 13 objectifs prioritaires que le Groupe de contact a présenté au Gouvernement du Kosovo en juin ont continué à faire l'objet d'une attention particulière, et le présent rapport commence par une analyse des progrès accomplis en ce qui les concerne. Les Institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo ont fait un effort soutenu pour s'acquitter des tâches prévues et à la fin de la période considérée, les objectifs de cette série avaient été réalisés en grande partie ou en totalité.

Mise en œuvre des 13 objectifs prioritaires dans le domaine de l'application des normes

3. **Priorité 1.** La loi sur la liberté religieuse a été adoptée par l'Assemblée le 13 juillet et a été promulguée le 24 août. La loi sur le patrimoine culturel a été approuvée par l'Assemblée le 9 octobre. Le 27 juillet, l'Assemblée a adopté la loi sur les langues qui prévoit la pleine égalité de l'albanais et du serbe en tant que langues officielles du Kosovo, et qui prévoit également de faire d'autres langues minoritaires une langue officielle dans les municipalités où les minorités en cause représentent au moins 5 % de la population, et le 21 septembre, elle a adopté un amendement faisant du turc une langue officielle dans la municipalité de Prizren, quelle que soit la proportion des Turcs dans cette communauté. Cette loi a été promulguée le 20 octobre.

4. **Priorité 2.** Un rôle majeur a été confié au Corps de protection du Kosovo (CPK) dans l'achèvement des travaux de reconstruction à Svinjarë/Svinjare. Bien que ces travaux ne se soient pas terminés à la date fixée du 31 octobre, en partie parce que les financements sont arrivés trop tard et en partie parce qu'ils ont pris plus d'ampleur que prévu au départ, le plus gros a été fait et le reste est en cours. Un groupe de travail placé sous la direction des Institutions provisoires et chargé de régler d'autres dossiers d'indemnisation a recommandé au Premier Ministre le 30 octobre de payer les montants demandés par 11 entrepreneurs, mais n'a présenté aucune recommandation au sujet des dossiers en suspens concernant des biens commerciaux.

5. **Priorité 3.** L'Office kosovar de la propriété immobilière (KPA) a lancé un projet pilote de location portant sur 200 des 5 294 biens qu'il administre actuellement. Il a contacté au total 195 propriétaires de biens immeubles, dont 111 ont signé un accord avec lui. Vingt-huit locataires ont commencé à payer un loyer. Suite aux pressions exercées par les Institutions provisoires, plusieurs banques ont accepté de réduire leurs commissions sur les virements effectués à l'étranger. Les Institutions provisoires ont lancé une campagne de publicité à la télévision pour le

faire savoir au grand public. Le projet pilote devra désormais être étendu à tous les biens résidentiels administrés par le KPA.

6. **Priorité 4.** Il reste à mettre en œuvre 1 150 décisions de la Direction du logement et des biens immeubles, contre 2 804 en juin. Des instructions permanentes destinées au KPS et ayant pour but de prévenir la réoccupation de maisons après expulsion et de dédommager les propriétaires ont été approuvées en août et font actuellement l'objet d'amendements dans le cadre de discussions entre la police et le KPA.

7. **Priorité 5.** Le 31 août, la MINUK et le Ministère des transports et des communications ont signé un mémorandum d'accord régissant le transfert des compétences de la MINUK en ce qui concerne la fourniture de services de transport humanitaire par train et par autobus aux communautés minoritaires au Kosovo. Aucun changement ne sera apporté aux services actuellement fournis jusqu'en 2008. Les communautés touchées seront invitées à participer à la sélection de nouveaux services d'autobus en 2007.

8. **Priorité 6.** Le 30 juin, le Gouvernement et la MINUK sont parvenus à un accord sur l'allocation du reliquat des fonds du Ministère des communautés et des retours destiné à des projets relatifs aux retours, soit 4,7 millions d'euros. Aux termes de cet accord, un montant de 1,1 million d'euros devait être transféré au CPK pour le programme de reconstruction de Svinjarë/Svinjare. Il est apparu cependant que le Ministère avait utilisé ces fonds pour d'autres activités. Le Gouvernement a alors dégagé un montant de 1,1 million d'euros en dehors du budget du Ministère à l'occasion de l'examen auquel il procède au milieu de l'année et l'a alloué au CPK.

9. **Priorité 7.** En ce qui concerne les affaires se rapportant aux violences de mars 2004, les tribunaux locaux, à l'exclusion des tribunaux pour délits mineurs¹, avaient été initialement saisis d'affaires concernant 323 personnes; sur ce total, 198 ont été inculpées, dont 134 ont par la suite été condamnées. Il reste 28 affaires sur lesquelles l'enquête se poursuit. Les tribunaux internationaux ont inculpé 31 personnes, dont 26 ont été jugées coupables et 4 sont en instance de procès. Durant la période à l'examen, la police a arrêté au total 12 personnes accusées d'avoir commis des incendies criminels dans la municipalité de Fushë Kosovë/Kosovo Polje au cours des émeutes de mars 2004. Les procureurs internationaux et la police de la MINUK passent en revue tous les incidents signalés pour établir des archives et une base de données qui aideront à montrer ce qui reste à faire et faciliteront les poursuites futures.

10. **Priorité 8.** Le 1^{er} septembre, le Ministère des services publics a publié l'instruction administrative n° MPS 2006/10 définissant les règles et procédures de vérification au niveau central de l'utilisation des langues officielles. Le Gouvernement a également produit le premier CD-ROM contenant toutes les décisions et réglementations gouvernementales dans les langues officielles, dont des copies ont été distribuées aux différents ministères et municipalités. Tous les ministères ont désormais créé des services de traduction, mais la pleine application de la politique linguistique officielle exigera une formation plus poussée et encore plus de personnel, en particulier au niveau des municipalités.

¹ Dans les évaluations techniques précédentes, les chiffres relatifs aux condamnations correspondaient au total des délits mineurs et des affaires plus graves. On a désormais jugé plus utile de les présenter séparément.

11. **Priorité 9.** Le 11 juillet, le Gouvernement a distribué les premières aides financières au titre de son Fonds pour les médias des communautés minoritaires à 11 bénéficiaires.

12. **Priorité 10.** Les 11 bureaux de liaison judiciaires prévus sont désormais tous en place et fonctionnent normalement. Le 6 septembre, le chef de la police et le Ministre de l'intérieur ont décidé de créer 17 nouveaux commissariats de police sous-municipaux. À ce jour, 10 d'entre eux sont pleinement opérationnels et les questions de financement ou les problèmes logistiques concernant les sept autres sont à l'examen. La création de deux de ces commissariats n'a pas été acceptée par les communautés concernées.

13. **Priorité 11.** Le Directeur de l'Agence de lutte contre la corruption a été nommé le 17 juillet. L'Agence emploie à l'heure actuelle 7 personnes et le recrutement de 15 autres est en cours. Il est prévu de porter son effectif total à 35 personnes, et l'Agence devrait emménager dans de nouveaux locaux en 2007. Le Ministère de la justice et le Cabinet du Premier Ministre ont nommé des fonctionnaires chargés de tenir à jour un registre des dons.

14. **Priorité 12.** La mise en place, le 28 août, du Conseil de la Commission indépendante des médias marque la fin du transfert des activités de réglementation de la radio et de la télévision de la MINUK aux Institutions provisoires. La Commission indépendante des médias remplace l'institution du Commissaire temporaire des médias, qui avait été mis en place en 2000. Le Conseil, qui comprend deux membres internationaux et cinq membres résidents, a choisi un président, un vice-président et un chef de l'administration.

15. **Priorité 13.** Le 9 octobre, l'Assemblée a adopté, en première lecture, le projet de loi révisé sur les marchés publics.

Fonctionnement des institutions démocratiques

16. Le Gouvernement continue à garder en fiducie les traitements des Serbes du Kosovo qui ont cessé d'émarger au budget des Institutions provisoires.

17. Le Ministère des finances et de l'économie a publié le 10 août une instruction administrative sur la répartition équitable des financements, aux termes de laquelle les municipalités sont tenues de présenter avant le 15 décembre un plan annuel pour 2007 relatif aux projets et aux dépenses en faveur des communautés minoritaires, en consultation avec les chefs des bureaux municipaux des communautés et les communautés minoritaires concernées.

18. Vingt-deux municipalités ont mis en place des services linguistiques, tandis que six autres disposent seulement d'un interprète traducteur et que deux (Zvečan/Zvečan et Zubin Potok) n'ont ni interprètes ni traducteurs. Tous les ministères et la plupart des municipalités sont désormais équipés pour l'interprétation simultanée, encore que certaines municipalités signalent que ce matériel est sous-utilisé ou n'est pas bien installé. La plupart des municipalités respectent pleinement ou partiellement les règles relatives aux langues en ce qui concerne les panneaux de signalisation routière et ceux utilisés dans les bâtiments municipaux.

19. Le Ministère des services publics et le Ministère de l'administration locale continuent à surveiller le respect des règles relatives aux langues aux niveaux

central et municipal, respectivement, en établissant des statistiques et en produisant des rapports qu'ils ont l'intention de publier une fois par mois. À ce jour, environ la moitié des municipalités ont fait rapport au Ministère de l'administration locale.

20. Des services chargés de recevoir les plaintes ont été créés dans tous les ministères et toutes les municipalités. Certains d'entre eux ont commencé à présenter des rapports sur le nombre de plaintes qu'ils ont reçues et examinées.

21. La mise en œuvre d'une stratégie à long terme visant à accroître le nombre de femmes au sein des Institutions provisoires et à y améliorer leur statut, qui a été élaborée par le Bureau des affaires relatives à l'égalité des sexes et approuvée par le Gouvernement le 3 mai, a commencé avec des activités de formation et la collecte de statistiques.

22. Après la publication du premier numéro du *Journal officiel* des Institutions provisoires en juin, un nouveau numéro a été publié chaque mois, notamment sur le site Web du Gouvernement.

23. Depuis sa création à la fin du mois d'août, le Conseil de la Commission indépendante des médias a adopté son règlement intérieur, un Code de déontologie et une politique de radiodiffusion et des directives d'application. Le Conseil a également créé des groupes de travail chargés de l'approbation des licences futures et des directives connexes, de la réglementation des systèmes de transmission par câble et des politiques en matière de publicité, ainsi que de la protection des mineurs.

24. Pour ce qui est d'étendre à 90 % de la population (contre 75 % à l'heure actuelle) la portée du signal de radiotélévision au Kosovo (RTK), conformément à la loi, peu de progrès ont été réalisés. En septembre, RTK a cependant commencé à diffuser ses programmes à l'intention des minorités par satellite, ce qui lui a permis d'atteindre des communautés minoritaires qu'il lui était impossible d'atteindre autrement.

Fonctionnement des institutions démocratiques : les difficultés à surmonter

25. Le fait qu'un grand nombre de Serbes du Kosovo refusent de coopérer avec les Institutions provisoires est toujours un problème majeur qui fait obstacle à l'intégration des communautés serbes du Kosovo dans la société.

26. Malgré les progrès réalisés, il reste beaucoup à faire pour mieux faire respecter la réglementation relative aux langues officielles. Un plan d'action est nécessaire pour assurer l'application de la loi dans ce domaine. Des compétences devront être mises en place pour l'analyse des données recueillies et l'élaboration de recommandations en la matière.

27. La stratégie à long terme visant à accroître le nombre de femmes au sein des Institutions provisoires et y améliorer leur statut, qui a été élaborée par le Bureau des affaires relatives à l'égalité des sexes et approuvée par le Gouvernement le 3 mai, devrait être appliquée plus avant.

28. Le Bureau du *Journal officiel* a besoin de moyens matériels et financiers accrus pour mettre au point une approche systématique de la publication des lois et textes d'application et constituer une base de données et un index permettant d'accéder plus facilement aux nombreux instruments juridiques existants.

État de droit

29. Le transfert de compétences supplémentaires au Ministère de la justice et au Ministère de l'intérieur se poursuit conformément aux paramètres établis dans la législation pertinente de la MINUK. Les services de la gestion pénale, des personnes disparues et de la police scientifique et technique ont été transférés au Ministère de la justice. Les minorités sont représentées à hauteur de 10,97 % au Ministère de l'intérieur et de 15,16 % au Ministère de la justice. Les deux ministères préparent actuellement leurs plans d'action stratégique pour les cinq prochaines années et disposent de systèmes de gestion financière adéquats.

30. À la suite du transfert au Service de police du Kosovo (SPK) des postes de la police aux frontières, les points de passage 3 et 4 ont été remis au SPK le 31 août et les points 5 et 6 le 13 septembre. Récemment, les commandements régionaux ouest et nord ont été également transférés. La Direction de la criminalité organisée a été en partie transférée.

31. Le SPK et l'Administration pénitentiaire du Kosovo continuent d'avoir une composition pluriethnique, les minorités représentant 16,9 % des effectifs de la police et 14,45 % de ceux de l'Administration pénitentiaire.

32. À la suite d'une campagne de recrutement de juges et de procureurs axée sur les membres de communautés sous-représentées, 15 recommandations de nomination ont été transmises au Représentant spécial du Secrétaire général, dont huit candidatures de communautés sous-représentées. La représentation non albanaise est demeurée constante depuis la dernière période d'examen, soit 9 % pour les juges et 8 % pour les procureurs. La représentation des femmes est restée également constante, à 26 et 18 % respectivement.

33. Le nombre des affaires en attente dans les tribunaux civils est passé à 46 699, soit une augmentation de 1,43 % par rapport à la dernière période d'examen. L'Agence européenne de reconstruction (AER) a recruté une équipe d'experts pour aider à mettre en œuvre le système d'information de gestion des affaires.

34. La criminalité interethnique reste peu élevée bien que des incidents dramatiques continuent de faire la une des journaux, tels que l'attentat à la grenade dans le bar Dolce Vita à Mitrovicë/Mitrovica, le 26 août.

État de droit : les difficultés à surmonter

35. Il reste nécessaire d'élaborer et d'appliquer une procédure détaillée de contrôle des juges et des procureurs afin de garantir leur intégrité et leur compétence.

36. Il convient de renforcer les mesures pour mettre à l'abri les témoins de toute intimidation. Il reste à mettre au point la législation sur la protection des témoins.

37. Afin de mener à bien la campagne de recrutement ciblée, il faut encore accroître le nombre de membres de communautés sous-représentées parmi les juges et les procureurs. Le Ministère de la justice doit viser les communautés non albanaises et mener un programme de mobilisation pour attirer les récents diplômés en droit, en particulier parmi les Serbes.

38. Il faut intensifier les efforts pour appliquer le système d'information de gestion des affaires afin de parvenir à une gestion plus efficace et plus transparente des

affaires. Les juges, les procureurs et les auxiliaires de justice doivent être encouragés à utiliser le système.

Liberté de circulation

39. Selon la police, la situation sur le plan de la sécurité est stable mais précaire. Les enquêtes courantes réalisées par le SPK montrent que plus de 94 % des minorités se déplacent à l'extérieur de leur zone de résidence et que de 91 à 96 % des personnes interrogées se sont déclarées satisfaites de la liberté de circulation.

40. Le principal pont sur l'Ibar à Mitrovicë/Mitrovica a été fermé pendant plusieurs semaines à la suite de l'incident signalé plus haut au paragraphe 34.

41. Les dirigeants politiques et institutionnels continuent de condamner les actes de violence et de vandalisme lorsqu'ils se produisent, tels que l'attaque contre des Serbes du Kosovo à Klinë/Klina le 20 septembre, et le Premier Ministre s'est rendu auprès des victimes peu après cet incident.

42. Le Premier Ministre a participé à une conférence sur le dialogue interethnique le 8 septembre afin de montrer son appui à des initiatives de ce genre. Le Groupe spécial sur le renforcement de la confiance et le Conseil de sécurité communautaire établi durant la période d'examen précédente ne se sont pas réunis durant la période actuellement considérée, bien que cette dernière initiative ait abouti à l'approbation d'un certain nombre de projets à impact rapide dans des communautés vulnérables.

43. Le nombre de centres de contrôle technique des véhicules a continué d'augmenter dans les communautés non albanaises. Il existe actuellement sept postes d'inspection désignés dans ces zones, dont quatre, y compris à Leposaviq/Leposavić, sont opérationnels tandis que les trois autres ne répondent pas encore aux critères techniques fixés pour être autorisés à fonctionner.

44. Les escortes et les points de contrôle continuent à être réduits dans l'ensemble du Kosovo sans que la liberté de circulation en souffre. Les fonctionnaires non albanais aux niveaux central et municipal gagnent leur lieu de travail sans escorte.

45. L'équipe de basket « Bambi » de Mitrovicë/Mitrovica, composée de Serbes du Kosovo, est devenue membre de la Ligue du Kosovo et a disputé plusieurs matchs dans diverses localités, bien que des membres de la communauté des Serbes du Kosovo aient cherché à intimider leur entraîneur.

Liberté de circulation : les difficultés à surmonter

46. Il est nécessaire d'établir des contacts plus directs entre la police et les familles dans les zones où des adolescents continuent occasionnellement à jeter des pierres contre des véhicules qu'ils croient transporter des Serbes.

Retours durables et droits des communautés

47. Un nombre croissant de municipalités ont accompli des progrès importants en prenant en charge le processus des retours, tandis que le rôle de l'administration centrale reste entravé par de grands problèmes de gestion financière et administrative au Ministère des retours et des communautés.

48. Toutes les municipalités concernées ont élaboré des stratégies municipales pour les retours, bien que celles de Zveçan/Zvečan et de Leposaviq/Leposavić doivent encore être approuvées par l'Assemblée municipale.

49. Dans toutes les municipalités où fonctionnent des groupes de travail pour les retours, la présidence est maintenant assurée par la municipalité. Des groupes spéciaux fonctionnent dans des localités où se déroulent des retours organisés, ainsi qu'à Mitrovicë/Mitrovica où plusieurs groupes spéciaux suppléent à l'absence de groupes de travail municipaux. Dans la plupart des cas, les personnes déplacées sont représentées aux groupes de travail ou aux groupes spéciaux. À quelques exceptions près (Leposaviq/Leposavić, Malishevë/Mališevo, Gjakovë/Djakovica, Gjilan/Gnjilane, Lipjan/Lipljan et Kaçanik/Kaçanik), les municipalités appuient maintenant le processus des retours.

50. Tandis que les municipalités élaborent un nombre croissant de projets de retours, le manque de fonds reste l'obstacle le plus important dans ce domaine. La MINUK et le Ministère des retours et des communautés ont conjointement révisé le budget de tous les projets en suspens afin de réduire les coûts et d'accroître le rôle des municipalités en tant qu'agents d'exécution : en conséquence, le déficit a été révisé à la baisse (moins 6 millions d'euros) et s'élève actuellement à 20 millions d'euros pour les 22 projets de retours organisés qui ont été approuvés. Toutefois, le projet de budget du Ministère des retours et des communautés pour 2007 les a exclus en faveur d'autres projets qui ne sont pas conformes aux politiques en vigueur et qui n'ont pas été approuvés au niveau municipal.

51. Les autorités de Belgrade ont coopéré avec les institutions du Kosovo dans le domaine humanitaire, en particulier à l'échelon municipal. Un projet commun de retour est actuellement exécuté à Llugë/Lugovo et Cjurakovc/Djurakovac (Istog/Istok) et un autre projet est élaboré conjointement à Badovc/Badovac (Prishtinë/Priština).

52. Un mandat a été élaboré pour la création de services des droits de l'homme qui seront responsables au sein de chaque ministère de la conformité aux recommandations de l'institution du Médiateur du Kosovo.

53. Le Président, le Premier Ministre et les ministres ont continué de se rendre dans les communautés. Le 25 octobre, le Gouvernement a approuvé un plan de mobilisation consolidée pour les ministres dans les communautés non albanaises, qui visera à encourager la participation aux institutions provisoires d'administration autonome.

Retours durables et droits des communautés : les difficultés à surmonter

54. Le cadre général pour les retours volontaires est maintenant en place. Le succès de sa mise en œuvre dépend de l'initiative et de l'engagement des institutions centrales. Un appui précieux est assuré pour ce processus, en particulier de la part du Ministère des administrations locales, mais des progrès viables ne pourront être accomplis que si les graves problèmes de gestion sont réglés au sein du Ministère des retours et des communautés. Le transfert de nouvelles compétences à ce dernier devrait dépendre de l'amélioration de la situation dans ce domaine.

55. Le rapatriement de Kosovars quittant des pays tiers après s'être vu refuser un statut juridique, constitue un énorme problème en puissance sur le plan des ressources et de l'organisation. Environ 90 000 personnes sont en passe d'être expulsées et doivent retourner au Kosovo. La MINUK et les institutions provisoires d'administration autonome ont mis au point un plan commun pour répondre à leurs besoins et gérer le transfert des fonctions de rapatriement à ces institutions.

56. Une instruction administrative sur la loi contre la discrimination a été publiée, mais des efforts plus importants restent nécessaires pour son application.

57. Les personnes déplacées, en particulier les femmes, doivent être davantage consultées dans le processus décisionnel et il est urgent de mettre au point une base de données sur la population déplacée.

58. Il convient de réexaminer le fonctionnement des commissions des communautés et des commissions de médiation où il se pose généralement des problèmes de participation et de quorum.

Économie

59. L'examen en milieu d'exercice du budget de 2006, promulgué par le Représentant spécial du Secrétaire général le 19 septembre, n'a généralement pas eu d'incidences financières. Le Ministre des finances et de l'économie continue d'appliquer le plafond autorisé pour la masse salariale et le Gouvernement a imposé le 7 septembre un gel du recrutement, sauf dans un petit nombre de catégories d'emploi. Toutefois, il n'y a guère eu de progrès en ce qui concerne la réforme de la fonction publique et la réduction des effectifs, et la masse salariale dépassera vraisemblablement celle qu'a recommandée le Fonds monétaire international. L'application possible d'un certain nombre de lois sur les prestations sociales contribuerait à augmenter sensiblement les dépenses publiques. Le budget de 2007 est en cours d'établissement et tient compte du plafond recommandé par le FMI. Un projet définitif a été présenté au Gouvernement le 31 octobre.

60. Le taux moyen de recouvrement des recettes fiscales de la Compagnie d'électricité du Kosovo est passé de 32 % en 2005 à 36 % pendant la première moitié de 2006 (recettes fiscales recouvrées par rapport au total de l'énergie fournie). La Compagnie applique toujours son plan de délestage ABC et a également installé des antennes mobiles de règlement des factures en espèces. Les tribunaux ont récemment prononcé des condamnations dans deux affaires pénales de dettes à l'égard de la Compagnie. Avec l'appui de l'Agence européenne de reconstruction (AER), le Ministère de l'énergie et des mines a poursuivi sa campagne de sensibilisation à l'importance du règlement des factures et des économies d'énergie.

61. Le Bureau statistique du Kosovo publie chaque mois des statistiques du commerce et des prix à la consommation; le FMI a corrigé certaines erreurs dans ce dernier domaine. Les comptes économiques de 2005 n'ont pas encore été publiés et le Bureau manque de données de base (principalement en raison de l'absence d'enquête de conjoncture) pour établir les statistiques futures. Il a également du mal à conserver le personnel local qualifié.

62. À la fin de septembre, le Commissariat général aux comptes a procédé à un examen préliminaire de la suite donnée aux recommandations des commissaires dans 10 municipalités et deux ministères. Les résultats préliminaires montrent que peu de choses ont été faites. Le 13 octobre, le Ministère des finances et de l'économie a envoyé une lettre à toutes les organisations budgétaires pour qu'elles prennent des mesures immédiates afin d'appliquer les recommandations du Commissaire général aux comptes.

63. Diverses entreprises ont adressé à la MINUK des demandes introductives d'instance contre l'Administration fiscale du Kosovo. De plus, l'Agence fiduciaire du Kosovo a adressé au Ministre des finances et de l'économie une plainte au sujet

de la manière d'agir de l'Administration fiscale à l'égard de diverses entreprises publiques.

Les douanes de la MINUK ont noté que l'Administration fiscale du Kosovo ne dispose pas actuellement de service de planification stratégique ni de plan de travail pour 2006 et 2007. Elles ont également noté que l'Administration n'avait pas créé de groupe de travail dans le contexte de l'activité de l'Union européenne concernant les programmes fiscaux de la CE comme points de référence, ainsi que l'a demandé la Commission européenne à la réunion de juillet 2006 du dispositif de suivi du Processus de stabilisation et d'association (STM).

64. Le Conseil d'administration de l'Agence fiduciaire du Kosovo s'est réuni régulièrement et est convenu de lancer les dix-neuvième et vingtième vagues de privatisation. Les recettes provenant des contrats réglés ou en suspens s'élèvent actuellement au total à 236 152 396 euros. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour le Pilier IV et le Ministre des administrations locales ont arrêté de concert une liste de critères à appliquer pour examiner les demandes de biens fonciers d'entreprises publiques faites par les municipalités dans l'intérêt général.

Économie : les difficultés à surmonter

65. Il reste très difficile de se conformer aux recommandations du FMI à moyen et à long terme face aux pressions à la hausse exercées sur les dépenses, y compris celles qui peuvent porter sur le règlement du statut.

66. L'Administration fiscale du Kosovo devrait enquêter sur les demandes introductives d'instance présentées par l'Agence fiduciaire du Kosovo et diverses entreprises, élaborer des plans de travail annuels et créer un groupe de travail lié à l'activité de l'Union européenne relative aux programmes fiscaux de la CE comme points de référence.

67. Il convient d'améliorer la prise en compte et l'application des recommandations des commissaires aux comptes.

68. Malgré certaines améliorations apportées au recouvrement des recettes fiscales, le non-paiement des factures demeure un grand problème pour plusieurs entreprises de services publics et fait obstacle à leur viabilité économique.

69. Le Ministère des services publics et le Bureau de statistique du Kosovo doivent élaborer un plan afin de pouvoir absorber l'assistance technique future et conserver le personnel qualifié du Bureau de statistique.

Droits de propriété

70. La réforme juridique relative aux droits de propriété progresse lentement. La loi sur les logements attend d'être adoptée par l'Assemblée. Le projet de loi sur le traitement des constructions illégales attend l'aval du Premier Ministre. D'autres projets sont en cours d'examen par l'Assemblée afin d'assurer la conformité aux normes européennes.

71. Une stratégie est actuellement à l'examen afin de réduire l'arriéré judiciaire en matière de différends fonciers, qui s'élève maintenant à 31 017 affaires (soit les deux tiers de l'arriéré des affaires civiles – voir par. 33), bien que ce chiffre inclue 18 132 plaintes portées contre la MINUK, la KFOR et les institutions provisoires

d'administration autonome par des Serbes du Kosovo qui ont été suspendues à la demande du Département de la justice de la MINUK. Dans le même domaine, 2 939 plaintes ont été enregistrées par des Albanais du Kosovo contre la République de Serbie et des particuliers.

72. Le Ministère de la planification environnementale et spatiale et les municipalités ont alloué des fonds pour les programmes de logements sociaux, qui s'élèvent à 6 143 300 euros.

73. La restitution des biens n'est généralement pas l'option retenue par le requérant qui a obtenu gain de cause (d'autres options sont l'administration du bien ou le retrait de la plainte). Le nombre de restitutions reste donc faible (15,74 % des 4 117 affaires de « catégorie C »). Lorsque les demandes de restitution aboutissent à un ordre d'expulsion, le nombre d'affaires dans lesquelles l'occupant illégal restitue volontairement le bien est peu élevé (562 affaires, soit 13,6 %). Par comparaison, une expulsion de force a été nécessaire dans 3 571 affaires (86,4 %).

74. L'occupation illicite de biens non résidentiels continue à être un phénomène répandu. Jusqu'à présent, l'Office kosovar de la propriété immobilière (KPA) a été saisi de 4 022 plaintes en matière de biens agricoles et commerciaux.

Droits de propriété : les difficultés à surmonter

75. Il est nécessaire d'élaborer et d'appliquer une stratégie pour résorber l'arriéré d'affaires portant sur des biens fonciers.

76. La construction illégale est florissante. En plus de la réforme juridique en cours, il est nécessaire d'élaborer une politique d'ensemble au niveau central pour régler d'urgence cette question.

77. Les municipalités, en coopération avec les ministères, doivent régler le problème des expropriations irrégulières antérieures et veiller à ce que les travaux publics en cours soient conformes à la loi.

78. La KPA manque de fonds pour la durée de son mandat et continue d'avoir besoin de l'appui de donateurs, en sus du montant de 2,7 millions d'euros prélevé sur le budget du Kosovo.

79. Il convient d'élaborer et d'appliquer à l'échelle du Kosovo une stratégie et un plan d'action à moyen et à long terme afin de régulariser les implantations informelles existantes et empêcher les nouvelles installations de ce type.

Patrimoine culturel

80. La Commission pour la mise en œuvre de la reconstruction continue de restaurer les sites du patrimoine culturel. Après un appel d'offres accéléré au début de juin, le toit de l'église de Ljevicka qui avait été volé a été remplacé le 31 août et les travaux ont commencé sur trois sites (St Georges, St Nicolas et le monastère de Dević). Une deuxième série d'appels d'offres a été évaluée au début de septembre et les travaux ont commencé le 2 octobre pour des travaux supplémentaires concernant les sites susmentionnés ainsi que trois autres églises : St Georges Runović, la Présentation de la Vierge et St Elie. Une troisième tranche de travaux supplémentaires concernant l'église de la Vierge Marie a été évaluée le 13 octobre et les travaux devraient commencer au début de novembre.

81. Depuis la dernière période d'examen, on a enregistré une diminution du nombre d'incidents portant sur les biens et les monuments du patrimoine culturel. Entre le 7 août et le 26 octobre, six incidents ont été signalés, dont une tentative de vol dans une église orthodoxe. Deux affaires ont été portées devant le procureur.

82. À la suite de la série d'incidents qui se sont déroulés durant la dernière période d'examen, le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports a organisé avec le SPK des réunions hebdomadaires consacrées à la sécurité. Des mesures supplémentaires de protection ont été prises et il est maintenant prévu de mener un plus grand nombre de patrouilles locales dans les sites religieux et culturels, en particulier les églises orthodoxes en reconstruction.

83. L'inventaire du patrimoine culturel a progressé. Il est actuellement procédé à l'évaluation des données existantes qui figurent déjà dans les inventaires architecturaux, archéologiques et mobiliers. Selon les dernières informations, 2 847 objets ont été identifiés depuis 2003 dans le cadre de l'inventaire. Sur ce nombre, 426 ont été classés comme étant protégés par la loi. Le ministère compétent espère achever la base de données d'ici à la fin de 2006.

Patrimoine culturel : les difficultés à surmonter

84. Les dirigeants politiques et communautaires devraient continuer à condamner les incidents concernant les sites culturels afin d'encourager le public à respecter le patrimoine et coopérer avec les forces de l'ordre.

85. Le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports doit prendre les mesures voulues pour répartir les fonds nécessaires à la protection du patrimoine. À l'heure actuelle, ces fonds sont alloués au cas par cas, ce qui rend difficile aux organisations partenaires de planifier les activités futures.

86. Une fois que la loi sur le patrimoine culturel aura été adoptée, les décrets d'application devront être mis au point.

Corps de protection du Kosovo

87. Le nombre de membres non albanais du Corps de protection du Kosovo (CPK) a augmenté en 2006. De 180 au début de l'année, ce nombre s'élevait à 223 au 26 octobre, soit 7,4 % de l'effectif total de 3 030 personnes, dont 58 Serbes (52 en août). Les actes d'intimidation en provenance de la communauté des Serbes du Kosovo elle-même continuent de faire obstacle au recrutement et à la conservation de personnel serbe du Kosovo. Tout au long de l'année, l'accent a été mis sur la conservation du personnel et l'appui, y compris l'organisation de visites dans les communautés non albanaises.

88. Les femmes sont représentées à tous les niveaux du CPK et continuent d'occuper des fonctions relativement plus élevées que les hommes. Poursuivant leur tradition de coopération mutuelle, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le CPK ont commencé, le 21 octobre, à assurer à l'intention des officiers du CPK des cours de formation sur la sensibilisation au problème de l'égalité entre hommes et femmes.

89. Le CPK a poursuivi son rôle de chef de file dans l'exécution des travaux de reconstruction des biens endommagés en mars 2005 dans le village de Svinjarë/Svinjare, qui a continué de constituer une activité majeure durant la

période considérée (voir par. 4). Le CPK demeure également associé à d'autres projets humanitaires et de reconstruction, en particulier pour les communautés non albanaises et les communautés mixtes.

90. Le respect de la discipline continue de s'améliorer. Le 29 août, le Conseil de discipline du CPK s'est réuni pour la deuxième fois dans le cadre du nouveau code disciplinaire; il a examiné 21 affaires et a recommandé le renvoi de 12 membres du CPK, dont 10 pour absentéisme, y compris 8 Serbes du Kosovo. L'absentéisme continue d'être la faute disciplinaire la plus commune, mais le nombre de cas tend à baisser.

91. En août, le Centre international de déminage humanitaire à Genève a effectué une évaluation indépendante des travaux de neutralisation des mines et munitions non explosées qui restaient à effectuer au Kosovo et a estimé que le CPK serait prêt, à compter de la fin de 2007, à prendre en charge toutes les activités dans ce domaine. Le 27 septembre, le CPK a commencé à relever toutes les zones dangereuses et suspectes qui ne l'avaient pas encore été, ce qui constitue une nouvelle responsabilité qui renforcera ses capacités. Au 27 octobre, le CPK et les organisations non gouvernementales concernées avaient déminé près de 2,5 millions de mètres carrés en 2006 et identifié et détruit 2 364 munitions et autres engins non explosés.

92. La Brigade de protection civile devrait être pleinement opérationnelle au 31 décembre 2006. Son premier exercice d'entraînement sur le terrain a eu lieu du 5 au 8 septembre et a montré ce dont elle était capable. La Brigade a été inaugurée le 6 juin 2005 et est opérationnelle en ce qui concerne la recherche et le sauvetage, la neutralisation des engins explosifs, la lutte contre l'incendie et la protection contre les substances dangereuses.

Corps de protection du Kosovo : les difficultés à surmonter

93. Malgré des mesures favorisant le recrutement, son action parmi les communautés des Serbes du Kosovo et l'absence de preuves internes de discrimination, le CPK a toujours du mal à recruter et à conserver des membres de la communauté des Serbes du Kosovo.

94. Les difficultés sont apparentes alors que le CPK commence à faire face à la transformation délicate qui suivra le règlement du statut final. L'appui des donateurs sera nécessaire pour les programmes de réinstallation et autres activités visant à ce que le CPK puisse continuer à accomplir sa mission.

95. L'appui des donateurs sera également nécessaire pour permettre au CPK de continuer à se professionnaliser.

Annexe II

A. Composition et effectif de la composante de police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (au 31 octobre 2006)

<i>Pays</i>	<i>Effectif</i>	<i>Pays</i>	<i>Effectif</i>
Allemagne	182	Lituanie	8
Argentine	11	Malaisie	2
Autriche	22	Népal	19
Bangladesh	3	Nigéria	24
Brésil	2	Norvège	19
Bulgarie	45	Pakistan	155
Chine	18	Pays-Bas	1
Croatie	9	Philippines	45
Danemark	21	Pologne	123
Égypte	17	Portugal	7
Espagne	13	République tchèque	13
États-Unis d'Amérique	208	Roumanie	170
Fédération de Russie	33	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	60
Finlande	4	Slovénie	8
France	53	Suède	35
Ghana	15	Suisse	6
Grèce	10	Timor-Leste	10
Hongrie	6	Turquie	125
Inde	78	Ukraine	183
Italie	26	Zambie	9
Jordanie	58	Zimbabwe	18
Kenya	16		
Kirghizistan	5		
Total			1 895

B. Composition du Service de police du Kosovo (au 31 octobre 2006)

<i>Catégorie</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Effectif</i>
Albanais du Kosovo	83,94	6 031
Serbes du Kosovo	10,30	740
Membres d'autres minorités ethniques	5,76	414
Total	100,00	7 185
Hommes	86,40	6 208
Femmes	13,60	977

Annexe III

**Composition et effectif de la composante liaison militaire
de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo
(au 31 octobre 2006)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'officiers de liaison</i>
Argentine	1
Bangladesh	1
Bolivie	1
Bulgarie	1
Chili	1
Danemark	1
Espagne	2
Fédération de Russie	2
Finlande	2
Hongrie	1
Irlande	4
Italie	1
Jordanie	2
Kenya	1
Malaisie	1
Malawi	1
Népal	1
Norvège	1
Nouvelle-Zélande	1
Pakistan	1
Pologne	1
Portugal	2
République tchèque	1
Roumanie	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1
Ukraine	2
Zambie	1
Total	37